

CTL du 7 avril 2016

Ordre du jour :

- Adoption des PV des CTL des 3 septembre et 1^{er} décembre 2015
- Campagne impôt sur le revenu 2016 (pour information)
- Adaptation des structures et du réseau de la DDFIP de la Nièvre en 2017 (pour avis)
- Mise en gestion conjointe des Services de la Publicité Foncière (SPF) de Nevers 1 et Nevers 2 (pour avis)
- Questions diverses

Adoption des PV

L'adoption du PV du 3 septembre est reportée au prochain CTL. La CGT a refusé de prendre part au vote concernant le PV du 1^{er} décembre, ayant boycotté ce CTL.

Campagne IR 2016 (pour information)

Le Directeur indique que la campagne IR 2016 est axée, de nouveau, sur la dématérialisation. Les agents devront systématiquement en assurer la promotion.

Pour le SIP de Nevers, 2 emplois services civiques sont recrutés pour 8 mois pour accueillir et aider les usagers à déclarer en ligne. Ils seront associés à tout ce qui concerne la dématérialisation. Deux autres devaient être recrutés mais ils se sont désistés car ayant trouvé un autre emploi.

La CGT est opposée au recrutement de services civiques alors que la DGFIP poursuit massivement les suppressions d'emplois. Ces jeunes sont sous payés et leur rémunération n'est pas soumise à cotisation pour la retraite et le chômage.

La CGT a demandé que soit intégré sur le planning de réception de Nevers la participation du pôle fiscal ; la direction a répondu que ce service propose d'intervenir 1 journée à Cosne sur Loire et 1 journée à Nevers, dates à déterminer en accord avec les chefs de service des SIP concernés.

Adaptation des structures et du réseau en 2017 (pour avis)

En préambule, le président explique que les propositions soumises ci-après ne sont pas définitives car non encore approuvées par le ministre. Un nouveau CTL devra être réuni à l'automne pour entériner les fermetures, pour l'instant il s'agit d'une concertation avec les différents partenaires.

La CGT a exprimé son incompréhension quant à cette façon de présenter des suppressions de postes et de services alors que le ministre n'a pas donné son aval. Elle souligne que ces restructurations impactent fortement la situation des collègues et engendrent du stress quant à leur devenir

professionnel et personnel. Le président a répondu que dans tous les cas la situation personnelle des agents sera prise en compte.

Le projet concerne :

- la fermeture des trésoreries de Dornes, Saint-Benin-d'Azy et Tannay,
- le transfert du SIE du SIP-SIE de Château-Chinon vers Nevers,
- le transfert du SPF de Cosne vers Nevers,
- le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Châtillon-en-Bazois et Lormes, respectivement vers le SIP de Château-Chinon et le SIP de Clamecy.

Si la fermeture de ces trésoreries est effective, la Direction indique que notre administration assurera une participation hebdomadaire aux Maisons de services au public au moyen d'un visio-guichet sur rendez-vous et des journées de permanence en période de campagne de déclarations et de paiement des avis.

Une Maison des services au public existe déjà à Dornes, il est prévu d'en ouvrir à St Benin, Donzy et Montsauche (trésorerie "fermées" l'année dernière).

Vote :

Contre : 7 (3 CGT ; 3 CFDT et 1 SOLIDAIRES)

Mise en gestion conjointe des SPF Nevers 1 et Nevers 2

Suite au transfert du SPF de Clamecy à Nevers au 01/01/2016, le responsable du SPF de Clamecy n'a pas été remplacé. C'est le responsable du SPF de Nevers qui assure l'intérim. La mise en gestion conjointe est mise en place dans l'attente d'une fusion des bases "FIDJI" et donc des SPF.

Vote :

Contre : 7 (3 CGT ; 3 CFDT et 1 SOLIDAIRES)

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Christine RAGUILLAT, Florence BAILLON et Nadine BECHEREAU (titulaires).

CTL RECONVOQUE LE 19 avril 2016

Suite au vote défavorable de l'ensemble des représentants du personnel, les projets de restructuration présentés le 7 avril 2016 doivent faire l'objet d'un réexamen.

Les représentants de la CGT ont décidé de ne pas siéger à cette reconvoque dans la mesure où aucune modification de fond dans le projet initial de l'administration n'est présentée et qu'il est prématuré de discuter d'un projet de fermetures qui n'a pas l'accord du ministre.